



L'Organisation des Producteurs de Grains

Premier syndicat français de producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux

*Lettre d'information
des producteurs de grains*

N°36

Décembre
2011

PAC et compétitivité

Nous ne sommes pas compétitifs, c'est le reproche que l'on nous fait le plus souvent. Dacian Ciolos, le Commissaire européen à l'agriculture, en profite même pour faire croire que l'amélioration de la compétitivité est un des objectifs de son projet de future PAC.

Nous faisons partie des « gens qui se lèvent tôt » comme les paysans des autres pays, nous avons des structures correctes avec en Europe plutôt de bonnes terres, notre climat est propice à l'agriculture, nos chercheurs et techniciens sont de bon niveau. Alors, d'où vient notre problème de compétitivité face aux pays tiers mais également face à certains pays européens ? Quand je compare en termes de gestion les charges et produits bruts de nos exploitations, je me rends compte que nous subissons des distorsions importantes mais dont nous, agriculteurs, ne sommes pas responsables. Nous en sommes au contraire les victimes.

L'exemple le plus flagrant est le prix des semences de maïs. Nous payons 3 fois plus cher le même produit que des agriculteurs argentins ou américains, cela fait déjà une distorsion de 100 € par hectare pour un seul poste.

Du côté des produits phyto, c'est un peu la même chose. Protégées par des autorisations de mise sur le marché national (AMM), les firmes font leur politique tarifaire selon leur bon vouloir et surtout en l'absence de génériques qui ne peuvent faire jouer la concurrence en France.

L'obligation de passer par un organisme collecteur - même s'il n'est plus « agréé » mais seulement « déclaré » auprès des services de l'Etat - constitue tout de même un intermédiaire obligatoire qui ne permet ni au producteur de grains, ni à l'éleveur, de traiter au meilleur prix.

Nos charges sociales et salariales sont également bien plus élevées que celles de nos concurrents.

Dans la logique absurde des primes - qui ne font d'ailleurs que transiter entre nos mains, nous pourrions proposer de les réattribuer directement aux structures non compétitives de notre environnement agricole : l'équivalent de 100 € par hectare pour les semenciers (n'est ce pas un peu qu'ils font déjà avec la loi sur l'obtention végétale ?), 50 € pour les firmes de l'agrochimie, 100 € pour les coops, 50 € pour la MSA ?

Non, ne faisons pas subir à nos partenaires les supplices de la modulation, de la conditionnalité et de la non réévaluation que nous dénonçons. Arrêtons ces politiques malsaines de primes et de taxation dans tous les sens qui ne donnent plus de visibilité à la politique agricole.

Ne confondons plus productivité et compétitivité. L'approche de la PAC ne peut pas être seulement budgétaire, elle a l'obligation de réguler la production et les marchés si l'on veut garantir des prix rémunérateurs pour les producteurs et stables pour les consommateurs. Quand on a compris tout cela, des choses pourtant simples, on devine que l'application de la future PAC sera encore catastrophique si nous ne faisons rien.

Nicolas Jaquet
Président de l'OPG

CONGRES DE L'OPG,
le jeudi 26 janvier 2012,
à 14 h30

au Calicéo de **DAX**,
(Lac de Christus - 355 rue du Centre
Aéré 40990 Saint Paul les Dax)

L'Assemblée Générale se déroulera, pour tous les adhérents de l'OPG, le matin sur le même site, à partir de 9h30.

EDITO

O.P.G.

1 imp. Marc Chagall
BP 50590
32022 AUCH cedex 9

Tél : 05 62 60 14 30
Fax : 05 62 60 32 84

E-mail :
contact@opg.fr

www.opg.fr

rédigé par
des agriculteurs

imprimé par nos soins

Mon pharmacien est formidable, nos agriculteurs le sont tout autant...

Vous avez probablement vu à la télé les spots publicitaires des laboratoires Biogaran, spécialisés dans les médicaments génériques, où Véronique Jeannot et Roland Giraud racontent, à la manière de Pierre Bellemare, une histoire où les héros sont les pharmaciens d'officines.

Pour comprendre la stratégie de communication, il faut se rappeler que le ministère de la santé a imposé aux pharmaciens de vendre une certaine proportion de génériques dans le but de réduire le déficit de la Sécurité sociale. Cette situation n'est pas sans déplaire aux grands laboratoires dont les parts de marché et marges diminuent en France. Afin de protester, ces grands noms de la pharmacie boudent le marché français. On entend même des pharmaciens se plaindre d'une pénurie de médicaments de marques

et mettre en cause la politique gouvernementale qui impose les génériques.

Pourquoi évoquer ce sujet dans une revue agricole ? Tout simplement parce que dans notre profession nous vivons l'inverse !

Si c'est en France qu'il y a le plus de médicaments génériques, c'est paradoxalement aussi chez nous qu'il y a le moins de produits phytosanitaires (PPP) génériques d'utilisés. Ils ne représentent que 2 % du marché contre des taux de 30 à 50 % chez nos voisins anglais, espagnols ou allemands. Nous aimerions bien voir nos génériqueurs de PPP faire des pubs à la gloire de nos agriculteurs. Nous en sommes hélas très loin et avons vu, il y a quelques années, dans le cadre du réseau FARRE, présidé à l'époque par notre chère Christiane, des agriculteurs faire, sans s'en rendre compte, de la pub pour les adhérents de l'UIPP

(Union des industries de la Protection des Plantes), le syndicat des grandes firmes de l'agrochimie. C'était cela le challenge de l'agriculture raisonnée : utiliser des paysans pour défendre les produits phytopharmaceutiques. Le succès n'a pas été au rendez-vous. Si la MSA pouvait rembourser l'utilisation des PPP, alors l'attitude du gouvernement français serait plus favorable à la simplification des obtentions d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) et à la concurrence permise des génériques. Dans cet esprit, l'OPG et la CR ont toujours affirmé, dans les réunions Ecophyto 2018, que l'augmentation des prix ou la taxation des « pesticides » ne seraient jamais les bonnes solutions pour réduire leur utilisation ou encore réconcilier les citoyens avec notre métier. Arrêtons de communiquer de manière déplorable et négative. Soyons nous-mêmes avec notre dignité et notre fierté.

De l'éthanol bien trouble et des coopératives peu clairvoyantes !

Le jugement rendu en juin dernier dans l'affaire où Bléthanol (union de coopératives créée pour alimenter la distillerie Cristanol) reprochant à COHESIS et SCAEL d'avoir cessé leurs livraisons de blé destiné à fabriquer de l'éthanol, a jeté un froid sur la filière des biocarburants industriels.

En l'occurrence, les coopératives engagées avec Bléthanol l'étaient non seulement sur des livraisons de blé, mais aussi par le fait de devenir automatiquement caution solidaire de cette entreprise, qui avait largement sous-estimé son plan de financement. Qu'à cela ne tienne, le prix payé pour ce blé devait être la variable d'ajustement permettant à Cristanol d'équilibrer (confortablement !) son compte de résultat.

Aujourd'hui, les coopératives concernées s'étonnent de l'écart « de 20 à 40 €/tonne voire plus, entre le prix du blé alimentaire et celui payé pour la transformation d'éthanol ». Pourtant, depuis 2005, la Coordination Rurale et l'Organisation des Producteurs de Grains ont alerté l'opinion et les pouvoirs publics sur le fait que la filière industrielle des biocarburants, non rentable pour les fournisseurs de matière première que sont les agriculteurs, était vouée à l'échec. Hélas, il aura fallu 5 ans pour que des dirigeants de coopératives remettent enfin en cause leurs engagements imprudents.

Il serait très utile que des extraits du jugement dans cette affaire puissent servir de jurisprudence et rappeler aux coopératives leur « obligation de tout mettre en œuvre pour valoriser au mieux les livraisons » de leurs adhérents. Le fait que certaines d'entre elles restent malgré tout associées à Cristanol constitue une énigme..., sur laquelle devront légitimement s'interroger leurs adhérents agriculteurs.



Le prix du blé chute en dessous du coût de production

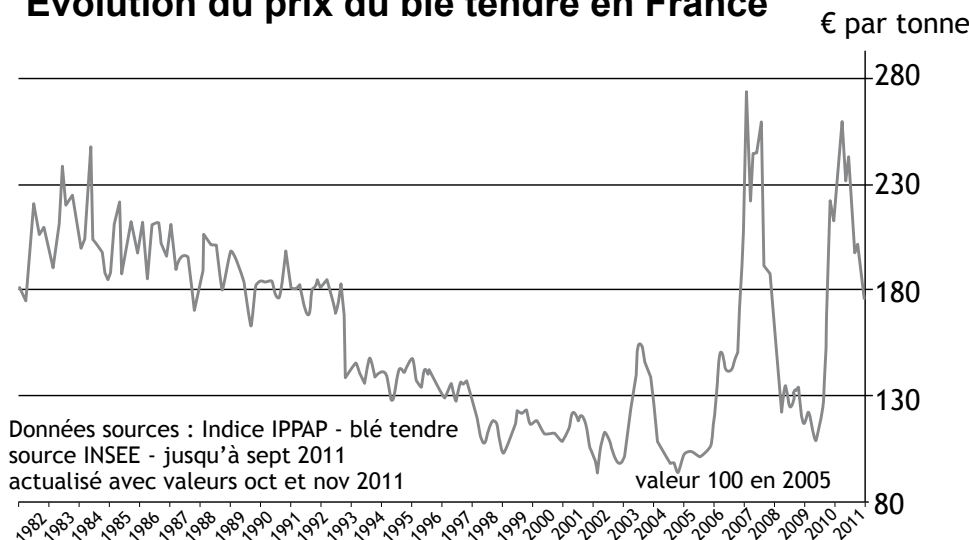
Après s'être redressé pendant 18 mois, le cours des céréales renoue à nouveau avec la déprime. La cotation de référence « rendu Rouen » est retombée en dessous de 180€/tonne (majorations mensuelles incluses). Avec le transport et la marge de l'organisme collecteur à déduire, ceci signifie un prix de l'ordre de 150 à 160€ par tonne pour le producteur. Nous retombons au même niveau de prix (105 francs/quintal), qu'il y a 30 ans ! En monnaie courante, bien entendu !

L'observatoire Arvalis-Unigrains a estimé le coût moyen de production du blé à 221€/t pour la récolte 2011. Prix auquel il faut retirer en moyenne environ 40€ d'aides par tonne pour obtenir le prix minimum de marché qui permette au producteur de dégager un résultat positif, soit 180€/t. Nombreux sont les agriculteurs qui n'ont pas encore vendu la totalité de leur récolte 2011 car on leur expliquait que les prix allaient se maintenir. Ces prix sont en train de perdre 20 à 30€/t. La cause de cette chute des prix réside dans les bonnes récoltes en Ukraine et Russie avec des bateaux qui viennent décharger leurs céréales dans les ports d'une Union européenne qui a démantelé tous ses instruments de gestion des marchés. De plus, l'UE est actuel-

lement en discussion avec l'Ukraine pour un accord de libre échange qui porterait sur un total d'environ 2 millions de tonnes de céréales (blé, orge et maïs).

L'OPG demande aux pouvoirs publics français non pas de s'abstenir mais de rejeter ce projet qui obligerait la France à exporter encore plus de céréales en dehors de l'UE. Les exportateurs se nourrissent du malheur des producteurs : plus d'importations signifie plus de marchandise à réexporter. Des prix cassés pour les producteurs sont une opportunité de marché pour les exportateurs. Les céréaliers sont fatigués de cette situation qui dure maintenant depuis près de 20 ans, qui ne leur donne aucune visibilité pour investir ou exercer correctement leur métier et qui ne leur permet plus de vivre du fruit de leur travail. Il est urgent de protéger nos marchés pour pouvoir réguler les productions et les prix. C'est une des missions essentielles assignée par le traité de Lisbonne à la PAC : « assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture, stabiliser les marchés et assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs ».

Evolution du prix du blé tendre en France



Le libre marché devait faire remonter les prix et les stabiliser ! Cette courbe montre clairement l'échec de cette politique idéologique

LOI SUR LE COV : La filière semencière nous joue un sale tour

Le 29 novembre, l'Assemblée Nationale a adopté la loi sur l'obtention végétale qui va à l'encontre des intérêts des agriculteurs. Elle institue la généralisation d'une taxation pour être autorisé à utiliser ses propres graines comme semences tout en limitant cette autorisation à seulement 21 espèces végétales. L'interprofession semencière, composée de sociétés commerciales, des coopératives et de représentants professionnels, à l'initiative et au soutien de cette loi, a joué un sale tour à l'ensemble des agriculteurs, qu'ils soient éleveurs ou producteurs de grains. Les députés qui ont voté ce texte ont perdu le bon sens terrien pour suivre aveuglément les discours malhonnêtes du lobby semencier cautionné par un syndicalisme agricole d'Etat. La CR et l'OPG continueront à se battre de façon encore plus déterminée pour faire cesser le scandale de la représentation des agriculteurs au sein des interprofessions par un seul syndicat monolithique qui semble avoir oublié que son rôle est de défendre les intérêts des agriculteurs. Cela commencera par l'interprofession semencière qui va lever les cotisations « volontaires obligatoires » tenant lieu de royalties prélevées sur le travail des paysans au profit de la filière semencière. Il est tout de même étonnant - et regrettable - de constater que même aux Etats-Unis, pays de Monsanto, les semences fermières sont libres pour les variétés non OGM ! Le ministre de l'agriculture a osé transformer cette capitulation face aux firmes en victoire pour les agriculteurs en intitulant son communiqué : « La France conforte un modèle de protection de l'innovation plus souple que celui du brevet ». Tout est dans l'art de communiquer !

L'ILUC, un pavé dans la mare et une nouvelle controverse pour les biocarburants

La Commission Européenne a enfin reçu, après de multiples reports, l'étude qu'elle avait commanditée à l'IFPRI (International Food Policy Research Institute) sur les conséquences du changement indirect de l'affectation des sols (ILUC : Indirect Land Use Change) pour les cultures rentrant dans la composition des biocarburants.

L'étude française de l'ADEME sur les cycles de vie qui traitait sensiblement le même sujet avait aussi en son temps pris plus d'une année de retard. Il faut croire que les études sur les gaz à effet de serre ne trouvent pas facilement le consensus au sein de la communauté des biocarburants.

Le changement indirect de l'affectation des sols est un sujet sensible car ne l'oublions pas, l'économie des gaz à effet de serre est l'élément fondamental qui a stimulé les politiques de

développement des biocarburants. Or, si la production de grains destinés aux bioénergies en Europe est compensée par des productions cultivées en d'autres lieux, le bilan pour la planète n'est pas meilleur. Au contraire, l'acheminement des denrées alimentaires augmente la production de ces gaz toxiques pour notre atmosphère.

Pour les oléagineux utilisés dans la production de biodiesel, le bilan énergétique brut est meilleur que celui des céréales rentrant dans la fabrication d'éthanol. Mais les productions d'huile de palme indonésienne, venant compenser l'usage industriel de nos oléagineux, pèsent lourds dans la balance des ILUC.

D'après ce récent rapport remis à la Commission européenne, les rejets de gaz à effet de serre liés à au changement d'utilisation des terres annule-

raient plus des deux-tiers des économies réalisées grâce à l'utilisation des biocarburants dans les transports.

Ces études de quantification sur l'ILUC sont critiquées par les promoteurs des biocarburants qui refusent leur prise en compte avec l'argument que les critères durables imposés en UE apportent par eux-mêmes un effet climatique positif.

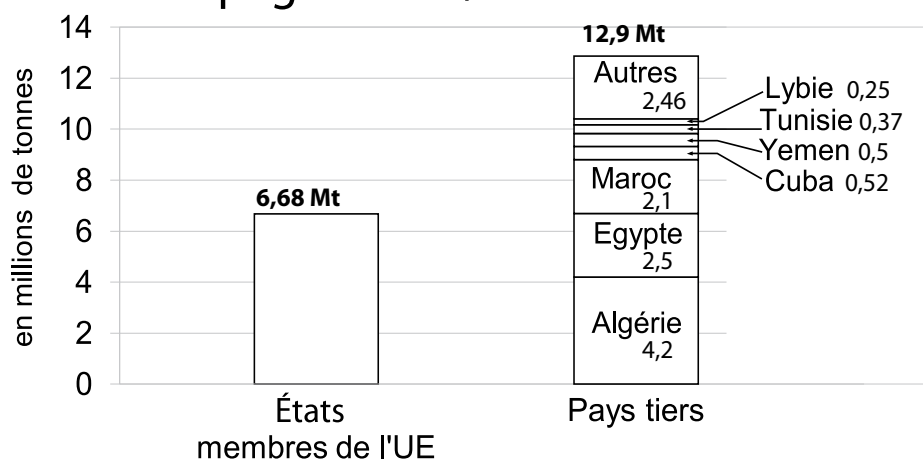
Il n'en demeure pas moins que cette prise en compte diminue les avantages des biocarburants pour l'environnement. Après la controverse sur la concurrence énergétique contre alimentaire, ce texte vient renforcer les arguments des détracteurs des biocarburants.

Cette analyse souligne que l'actuel objectif de l'Union européenne n'est pas réellement conforme à un schéma de production durable.

Exportations françaises de blé

Le profil de notre clientèle se dégrade !

Campagne 2010/2011



Les 2/3 de nos exportations de blé se font au cours mondial, en dehors de l'Union Européenne, alors qu'il y a encore quelques années, c'était l'inverse.

La disparition de la préférence communautaire a fait perdre aux céréaliers français leur marché naturel et les contraint à mettre à l'exutoire 40 % de la collecte nationale de blé. Le prix est évidemment plus faible que ce que nous pouvions obtenir de nos voisins. Nos nouveaux clients ne sont pas les mêmes que ceux de LVMH et il semble qu'ils aient quelques problèmes avec la démocratie.

